Union syndicale
Solidaires

le 8 juin 2018

Mais qui sont les privilégié-es ? suite…

(vous avez la possibilité de réponses multiples)

- ☐ **Les chômeurs et les chômeuses en fin de droit qui bénéficient de l'allocation de solidarité spécifique ?**
- ☐ **Les bénéficiaires de l'aide au logement ?**
- ☐ **Les parents ?**
- ☐ **Ceux et celles qui bénéficient de la réduction de l'impôt sur la fortune ?**
- ☐ **Ceux et celles qui vont bénéficier de la suppression de l'exit taxe ?***
- ☐ **Ceux et celles qui veulent organiser la disparition du logement social ? ****

Le gouvernement envisage de faire 7 milliards d'économies sur les aides sociales dont l'allocation de solidarité spécifique, ce qui équivaut au montant des allègements d'impôts annoncés : impôt sur la fortune, exit taxe, suppression de la taxe d'habitation.

* L'exit taxe est un dispositif qui permet de lutter contre l'évasion fiscale.
** La loi Elan actuellement en discussion à l'assemblée prévoit la suppression des contraintes de construction de 25% de logement social pour les communes.

Vos droits, vos luttes, votre syndicat…
www.solidaires.org contact@solidaires.org,
fb @USolidaires twitter @UnionSolidaires
31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris, 01 58 39 30 20